

**COMPTE-RENDU
CONSEIL COMMUNAL TALENCE NORD
RÉUNION RESTREINTE
11 DECEMBRE 2018**

Mise en place d'un groupe de travail sur l'aménagement du secteur Felhmann / Aristide Briand

Il s'agit d'un espace partagé par différents types d'utilisateurs qui font ressurgir des problèmes d'aménagement. Il est proposé par la Ville de mettre en place un atelier avec ces mêmes usagers qui sera conduit par l'agence d'urbanisme A'Urba, bureau d'étude travaillant avec Bordeaux Métropole. L'objectif est de faire des suggestions en vue de l'élaboration d'un cahier des charges pour l'aménagement du site. C'est le moyen de faire travailler tous les usagers de cet espace et d'intégrer au futur document différents volets (végétalisation, cheminement).

La démarche de l'atelier va être de rassembler les usagers et les habitants du site pour réaliser un diagnostic. Le début des ateliers devrait démarrer fin janvier et rendre ses observations fin juin.

L'A'Urba va faire intervenir des urbanistes, des paysagistes et des architectes pour conduire le groupe de travail. Les membres du Conseil Communal Nord qui le souhaitent pourront y participer.

Le coût de l'intervention de l'A'Urba est chiffré à 8 000 €. Il est proposé, pour marquer l'engagement du Conseil Communal Nord dans ce projet d'atelier, que cette instance prenne en charge une partie du financement sur son budget propre, soit 6 000 €. Cette participation est validée à l'unanimité par les conseillers communaux présents.

Dans cette logique de groupe de travail, il est également demandé par les conseillers communaux de réactiver celui créé il y a deux ans pour l'aménagement du futur jardin devant être réalisé sur le parking de la Scierie, rue Redeuilh.

Présentation du projet de vidéoprotection de la Ville

Le projet de vidéoprotection est présenté à l'aide du diaporama ci-joint.

Le Conseil Communal Nord est concerné par les deux caméras qui sont prévues à la salle Boris Diaw.

Certains conseillers communaux confirment que l'implantation d'un tel équipement est nécessaire sur le site et demandé par de nombreux habitants du quartier. D'autres ne partagent pas ce point de vue considérant qu'il ne fait que déplacer les incivilités et la délinquance sur d'autres secteurs.

Il leur est précisé que la Mairie entend disposer d'un outil qui permette d'élucider les incivilités et les actes de délinquance enregistrés sur le périmètre.

Monsieur DELPEUCH en charge du dossier pour la Ville de Talence tient à préciser qu'il ne s'agit que d'un système permettant d'enregistrer les images et non de regarder en direct. Les enregistrements seront conservés 15 jours dans un local. Il n'y aura aucune possibilité d'identifier des biens privés grâce à un procédé de floutage.